

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE-CADRE AVEC L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir vous annoncer aujourd'hui que nous allons bientôt signer avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada une entente-cadre visant quelque 170 000 employés fédéraux. Aucune entente à l'égard des relations de travail de notre pays n'a jamais affecté un aussi grand nombre d'employés.

Quand notre gouvernement est entré en fonction, monsieur le Président, il a dû faire face à une situation difficile: La Fonction publique sortait en effet de deux années de restrictions législatives et pratiquement chacune de ses 76 conventions collectives devaient être prorogées.

Décidé à améliorer les relations syndicales patronales, le Conseil du Trésor s'est discrètement attaqué à cette lourde tâche et a pu conclure des conventions concernant les quelque 208 000 employés des 76 unités de négociations et il y est parvenu en respectant les principes de justice et d'équité. Les augmentations des taux de rémunération sont en moyenne de 3,55 p. 100 par an pendant trois ans, et sont donc inférieures au taux d'inflation.

C'est à la suite, monsieur le Président, de plusieurs séances de négociations intensives que le gouvernement a pu conclure, en avril 1986, avec l'Alliance de la Fonction publique et l'Institut professionnel du service public du Canada une entente au sujet des principes régissant la négociation-cadre. Les députés se souviendront de ma déclaration en Chambre le 17 avril 1985 à ce sujet.

Les pourparlers avec l'Institut furent entamés le 10 septembre 1985 et une entente fut conclue le 27 février 1986. Le 9 juillet dernier, nous signions une entente-cadre avec l'Institut à l'égard de 7 000 employés de 18 unités de négociations.

Les entretiens avec l'Alliance de la Fonction publique, amorcés le 5 septembre 1985, se sont poursuivis jusqu'au début de 1986. Le 4 mars 1986, l'Alliance demandait la mise sur pied d'une commission de conciliation qui s'est réunie pour la première fois le 25 juin. Grâce au rapport publié aujourd'hui, nous serons en mesure de signer prochainement une entente-cadre avec l'Alliance.

[Traduction]

L'entente-cadre va nettement améliorer la négociation collective au gouvernement fédéral. Les conventions collectives futures seront plus faciles à administrer et les négociations dureront plus longtemps.

Dans le cas de l'Alliance, l'entente-cadre couvrira environ 80 p. 100 des modalités qui figurent actuellement dans 39 conventions collectives différentes. Les questions telles que les taux de rémunération, les horaires de travail et les congés annuels continueront à être négociés séparément.

Cette approche novatrice résulte de la détermination du gouvernement à nouer des relations de travail harmonieuses avec les syndicats de la Fonction publique. C'est grâce à l'esprit de coopération des deux parties qu'il a été possible de mettre en place ce nouveau système de négociation.

Déclarations de ministres

Selon les modalités énoncées dans le rapport final de la commission de conciliation qui a été publié aujourd'hui, voici quelles seront les améliorations apportées. Premièrement, tous les employés représentés par l'Alliance pourront bénéficier d'une assurance dentaire dont les primes seront payées à part égale, par l'employeur et l'employé. Deuxièmement, les employées obtiendront 17 semaines de prestations de maternité pour combler l'écart entre les prestations d'assurance-chômage et leur salaire. Troisièmement, dans les conventions collectives futures, toute rémunération rétroactive s'étendra aux personnes qui quittent la Fonction publique avant la signature de la convention. Quatrièmement, de nouvelles dispositions contre le harcèlement sexuel et la discrimination viennent confirmer la politique du Conseil du Trésor à cet égard. Il y a également diverses autres dispositions notamment en ce qui concerne l'augmentation des primes de poste et de week-end ainsi que d'autres allocations.

Je voudrais en profiter pour adresser mes remerciements aux membres des deux équipes de négociations. Je tiens également à remercier les membres de la commission de conciliation, Bruce Light, représentant de l'employeur; John Fryer, représentant de l'Alliance et surtout, Martin Teplitsky, le président, dont l'excellent travail, la compétence et le dévouement ont permis de mener à terme cette initiative unique en son genre.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de me joindre au ministre et de féliciter également les parties en cause, c'est-à-dire les représentants de l'employeur et les représentants syndicaux pour en être venus, enfin, à une entente en ce qui a trait aux ententes cadres. Je reconnais comme lui que l'efficacité, c'est ce à quoi on vise tous, et que le gouvernement, avec le bon appui des fonctionnaires, ait réussi à mettre de l'avant une proposition acceptable aux syndicats. Je pense que c'est quelque chose qui fera plaisir.

Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) nous disait qu'il avait le plaisir d'annoncer une entente-cadre. J'aurais voulu qu'on nous donne, qu'on nous envoie le fameux rapport de cette commission de conciliation, mais on ne l'a pas reçu encore. Je ne peux pas vraiment parler sur la substance du rapport puisque je ne l'ai pas. J'ai reçu la déclaration du ministre et je l'en remercie. J'attends toujours de recevoir le rapport de la Commission de conciliation obligatoire.

Il faut savoir, monsieur le Président, que l'évolution du dossier n'a tout de même pas été aussi facile que le ministre le laisse entendre. En avril 1985, il s'est levé à la Chambre pour faire une annonce en disant qu'il avait conclu une entente avec les syndicats. On s'est aperçu par la suite que ce n'était pas tout à fait une entente. C'était une convention, mais pas réglée. Les négociations se sont poursuivies jusqu'au début de 1986 pour enfin être confiées en mars 1986, de cette année, à la demande de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et le ministre l'avoue lui-même, afin d'en venir à une résolution de cette impasse qui faisait que les négociations traînaient en longueur.